



Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-92-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 10 FEVRIER 2026**
A 19 :30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, le conseil municipal propose de désigner Mme Lily BILGER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Lily BILGER comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire



Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-93-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 10 FEVRIER 2026**
A 19 :30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16.12.2025

Le procès-verbal de la séance du 16 DECEMBRE 2025 a été approuvé.

**Adopté à l'unanimité,
Dont 1 procuration**

Le secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire**





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-94-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

**SÉANCE du MARDI 10 FEVRIER 2026
A 19 :30**

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.03 CONSTATATION DE LA VACANCE DES POSTES DE 2^{ème} et 3^{ème} ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-14 et L.2122-15 ;

Vu les courriers de démission de :

- **Julien BORNERT**, 2^e adjoint au maire,
- **Isabelle MOURER**, 3^e adjoint au maire ;

Vu les courriers de Monsieur le préfet acceptant lesdites démissions ;

Considérant que la démission de **Julien BORNERT**, 2^e adjoint au maire, est devenue effective à la date de notification de l'acceptation préfectorale, soit le **15 janvier 2026** ;

Considérant que la démission de **Isabelle MOURER**, 3^e adjoint au maire, est devenue effective à la date de notification de l'acceptation préfectorale, soit le **14 janvier 2026** ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de constater la vacance des postes d'adjoints concernés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE :

- CONSTATER la vacance du poste de **2^e adjoint au maire** à compter du **15 janvier 2026**
- CONSTATER la vacance du poste de **3^e adjoint au maire** à compter du **14 janvier 2026**.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches nécessaires à son application.

**Adopté à 13 VOIX POUR
1 abstention (Isabelle MOURER)**

Le secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire**





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-95-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

**SÉANCE du MARDI 10 FEVRIER 2026
A 19 :30**

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.04 REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 relatif au nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du [date] fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre ;

Vu les démissions du 2^e et 3^e adjoint au maire, acceptées par Monsieur le préfet et devenues effectives les 14 et 15 janvier 2026 ;

Considérant que ces démissions ont entraîné la vacance de deux postes d'adjoints au maire ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider de ne pas pourvoir à ces postes vacants et de modifier en conséquence le nombre d'adjoints ;

Considérant qu'en vue des élections municipales approchant, et afin d'assurer une organisation municipale adaptée jusqu'au renouvellement du Conseil municipal, il apparaît opportun de réduire le nombre d'adjoints au maire ;

L'adjoint suivant le rang du poste supprimé sera promu au rang supérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE :

- SUPPRIMER le poste de 2^e et 3^e adjoint au Maire,

- FIXER à 2 le nombre d'adjoints au Maire.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

**Adopté à 13 VOIX POUR
1 ABSTENTION (ISABELLE MOURER)**

Le secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire**





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-96-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

**SÉANCE du MARDI 10 FEVRIER 2026
A 19 :30**

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.05 MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du 27 mai 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, modifiée par la délibération du 8 décembre 2023 ;

Vu les démissions de leurs fonctions d'adjoints de Isabelle MOURER et Julien BORNERT, effectives respectivement le 14/01/2026 et le 15/01/2026,

Vu la délibération n° 2026.04 du 10/02/2026 portant réduction du nombre d'adjoints à 2,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal :

- du 17 juin 2020 à Mme Lily BILGER, 1ere adjointe au maire,
- du 17 juin 2020 à M Alexandre STRUB, 4° adjoint devenu 2e adjoint au maire suite aux démissions de Mme MOURER et M. BORNERT,
- n° 31/2023 en date du 12 octobre 2023 à M Pascal OSTWALT, conseiller municipal,

Vu la demande du maire de réduire son indemnité à 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il convient, à la suite des démissions de Mme MOURER et M. BORNERT, de redéterminer la répartition des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1346 habitants au 1^{er} janvier 2020, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,7 %,

Considérant que pour une commune de 1346 habitants au 1^{er} janvier 2020, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %,

Considérant que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est de 98,46 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE :

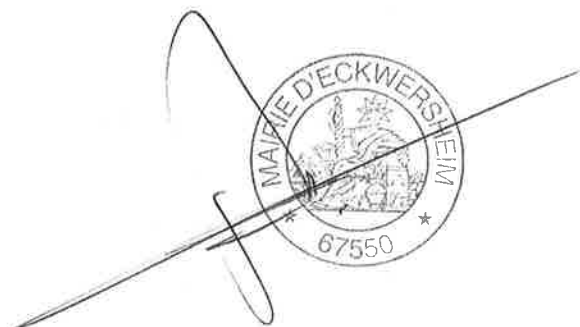
- **FIXER** l'indemnité du maire à 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **FIXER** les indemnités pour chacun des 2 adjoints ayant reçu délégation de fonction à 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **VERSER** des indemnités à M. OSWALT, conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction du maire, à hauteur de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, de la fonction publique,
- transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**Adopté à 13 VOIX POUR
1 ABSTENTION (ISABELLE MOURER)**

Le secrétaire de séance,



**Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire**





EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-97-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

SÉANCE du **MARDI 10 FEVRIER 2026**
A 19 :30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.06 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'URGENCE - SHU

Considérant que le club hippique est actuellement soumis à une mesure de quarantaine en raison d'une épidémie de rhinopneumonie équine,

Considérant que cette situation sanitaire exceptionnelle entraîne une interruption forcée de l'activité et des difficultés financières mettant en péril le fonctionnement du club,

Considérant qu'en raison de cette situation exceptionnelle, de nombreuses dépenses imprévues s'accumulent, notamment :

- Les frais vétérinaires liés aux soins et aux tests PCR,
- La mise en place d'un hôpital provisoire, incluant la location de boxes et l'installation de moyens de suspension,
- L'achat de matériel et de produits indispensables à la désinfection et au respect des règles de biosécurité,
- Les soins quotidiens nécessaires au bien-être des chevaux,

Considérant que, pour une association, ces charges représentent un poids financier particulièrement lourd,

Considérant l'intérêt local que représente le maintien de l'activité du club hippique, tant sur le plan sportif que social,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ATTRIBUER au club hippique d'Eckwersheim une **subvention exceptionnelle d'urgence d'un montant de 1 500 €**, destinée à faire face aux dépenses engendrées par la période de quarantaine imposée par l'épidémie de rhinopneumonie équine.

Adopté à 14 VOIX POUR

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Camille BADER, Maire





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-98-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

SÉANCE du MARDI 10 FEVRIER 2026
A 19 :30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.07 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Eckwersheim

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Maire donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique.

Section de fonctionnement	
Recettes	1441268,95
Dépenses	1240006,83
Résultat de l'exercice	201 262,12
Report antérieur	976154,27
Résultat cumulé de clôture	1 177 416,39

Section d'investissement	
Recettes	356 736,91
Dépenses	867 470,45
Solde d'exécution de l'exercice	-510 733,54
Report antérieur	490 511,87
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	-20 221,67

Solde cumulé pour l'exercice	-309 471,42
Solde cumulé de clôture	1 157 194,72

Le maire quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Assemblé n° 001
067-216701193-20260210-2026-98-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

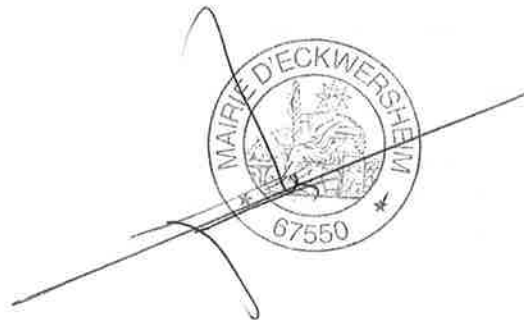
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Eckwersheim
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à 12 VOIX POUR
1 ABSTENTION (ISABELLE MOURER)**

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme
Camille BADER, Maire





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Procuration : 1
Conseillers votants : 14
Quorum : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20260210-2026-99-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

SÉANCE du **MARDI 10 FEVRIER 2026**
A 19 :30

Sous la présidence de M. Camille BADER, Maire

Le MARDI 10 FEVRIER 2026 A 19H30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BAUER Fabien, BORNERT Julien, DECHAUX Nicolas, MARTINI Camille, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MOURER Isabelle, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, RENARD Anne, SPANO Georges

Membres absents : BILGER Thomas, KLEIN Monique

Procurations : KLEIN Monique donne procuration à RENARD Anne

Secrétaire de séance : BILGER Lily

2026.08 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025-BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le compte financier unique 2025 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	490 511.87 €	-510 733.54 €	- 20 221.67 €
FONTIONNEMENT	976 157.27 €	201 262.12 €	1 177 416.39 €

Dépense c/001 Solde d'exécution négatif reporté : - 20 221.67

Considérant le solde des restes à réaliser de 156 788 €

Considérant que le besoin de financement s'élève à 177 009.67 € (résultat de clôture + Reste à réaliser)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Accusé de réception en préfecture : 12/02/2026
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	C
AFFECTATION OBLIGATOIRE : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV : Affectation complémentaire en réserves c/1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002 Total affecté au c/1068	177 009.67€ 1 000 406.72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter c/002	

**Adopté à 13 VOIX POUR
1 ABSTENTION (ISABELLE MOURER)**

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Camille BADER, Maire

